

CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



ECONOMIE P.4

BTP: les entreprises étrangères s'offrent la part du lion



ACTUALITE P.2

e-ID Togo: l'enjeu de l'identification biométrique

ECO-SOCIAL P.8

COVID-19: le chemin de croix des « petits » commerçants aux frontières

INTERNATIONAL P.12-13

Sur quels mécanismes juridiques se fonde la CEDEAO pour condamner le coup d'Etat au Mali ?

VIENT DE PARAÎTRE P.14

«Il était une fois la déséconomie»: le nouveau livre de Jonas DAOU



Il était une fois la déséconomie

Un voyage dans le monde 2020 de la COVID-19 !!!

Jonas A. DAOU

TAUX: 0%

Pour une belle rentrée scolaire et un avenir assuré !

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020

Durée du remboursement : **12 mois**

PRÊT SCOLAIRE 2020

CORIS BANK INTERNATIONAL

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

* Offre soumise à conditions

Editorial

Infos N°257 | Du 16 Septembre au 07 octobre 2020

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

LA SOUS-REGION RETIENT SON SOUFFLE

L'Afrique de l'Ouest devrait connaître dans les prochains mois plusieurs élections présidentielles. Si elle était jusque-là l'une des zones du continent les plus stables sur le plan politique, les soubresauts intervenus dans certains pays ces derniers mois peuvent faire craindre le pire.

En effet, la question de la limitation des mandats présidentiels devenue un dogme auquel tiennent les peuples africains, ainsi que celle de scrutins à deux tours, y ont été depuis longtemps tranchées et adoptées par la quasi-totalité des constitutions. La Gambie et le Togo, qui traînaient les pas jusqu'alors, ont fini par rejoindre cette marche considérée comme vertueuse par l'opinion, évacuant ainsi des sujets, objets réguliers de crispations.

Dans ce contexte, les scrutins à venir au Ghana, au Niger, en Guinée ou encore en Côte d'Ivoire etc. auraient dû normalement être considérés comme non « crisogènes », hormis les tensions inhérentes aux enjeux du scrutin majeur qu'est l'élection présidentielle, notamment en Afrique où le « winner takes all ». Cependant, la modification constitutionnelle opportune initiée par Alpha Condé pour lui permettre de briguer un troisième mandat ne rassure guère sur l'avenir de son pays, même si l'opposition semble divisée et son principal leader Cellou Dalein Diallo plus que jamais affaibli.

Mais c'est surtout pour la Côte d'Ivoire que la sous-région retient son souffle, en dépit des assurances données par Alassane Ouattara et son auto-persuasion. Pour avoir échoué à réconcilier son pays lors de ses deux mandats, les conditions d'un remake des élections de 2010 et de la crise qui s'en est suivie sont de nouveau réunies, avec ce bémol qu'aucune rébellion ne se dresse en face de l'armée régulière.

Ce qui n'enlève pour autant, rien à la détermination de ses opposants de le voir trébucher dans sa quête d'un troisième mandat, qu'ils considèrent comme illégal et anticonstitutionnel. La très contestée Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) aura donc un rôle crucial à jouer dans les prochains mois, pour garder à la sous-région sa stabilité.

Critiquée souvent à tort, elle a une chance unique de démontrer sa capacité d'anticipation ainsi que sa volonté de faire respecter les normes qu'elle s'est fixées, au-delà de la position de fermeté envers la junte malienne, et qui en faisaient jusque-là un modèle. La locomotive de l'UEMOA ne doit pas (re) basculer dans la violence et dans l'instabilité.

Dans la répartition des rôles pour éviter cela, la CEDEAO doit prendre sa part, toute sa part.

E-ID TOGO :

L'enjeu de l'identification biométrique

Le programme d'identification biométrique national dispose désormais d'une base légale. En effet, trois ans après le lancement du projet e-ID Togo, le parlement a adopté le 3 septembre dernier la loi relative à l'identification biométrique des personnes physiques dans notre pays. Le projet est accompagné par la Banque Mondiale à travers son Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI). Le Togo, en optant pour une identification biométrique de sa population, s'inscrit donc dans une démarche sous régionale tout comme le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Niger.

Le numéro d'identification unique (NIU) répond à une question fondamentale : « suis-je la personne que je prétends être ? ». Il s'agit ainsi d'une authentification qui certifie la conformité des informations d'identité que déclare une personne.

De ce fait, les enjeux de l'identification biométrique sont transversaux et multiples. Inclusion sociale et financière, sécurité, libre circulation, accès aux services sociaux de base... autant d'idées nobles qui sous-tendent le programme d'identification biométrique auquel le Togo a adhéré à travers son projet e-ID Togo.

Le constat

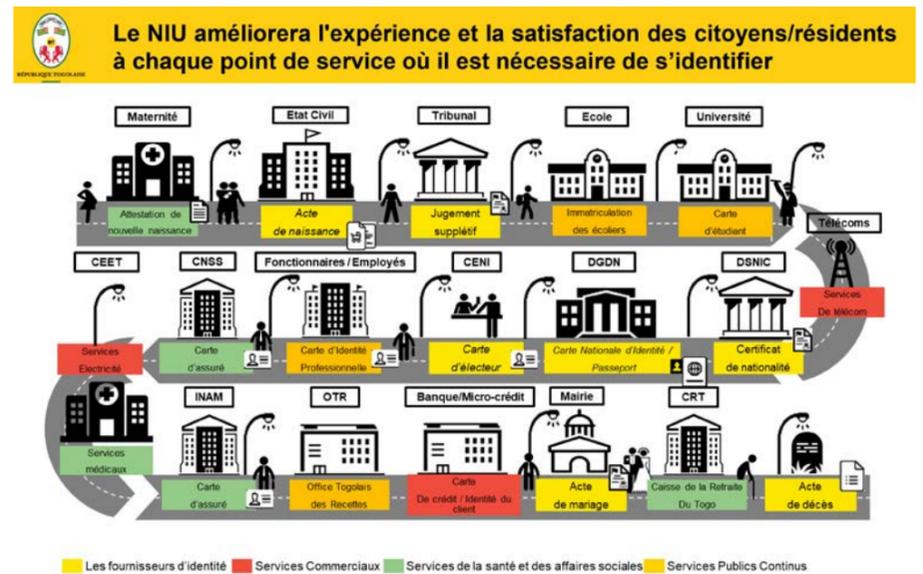
« Plusieurs millions de nos concitoyens vivent sans document d'identité », a rappelé Cina Lawson, la ministre des Postes, de l'Economie numérique et des Innovations technologiques devant l'Assemblée nationale le 3 septembre dernier. Cette réalité justifie, si besoin en était, la nécessité de doter chaque personne vivant sur le territoire national et chaque Togolais d'une identité biométrique.

Ces millions de Togolais ou de personnes résidant au Togo sans aucune identité, font partie d'1 milliard de personnes au monde ; « les invisibles » comme on les appelle ; sans aucune existence juridique. Sur le milliard de personnes concernées, 494 millions sont en Afrique sub-saharienne ; soit près de 50% de la population mondiale concernée. En conséquence, ces personnes sont exclues de tous services tant sociaux qu'économiques.

Depuis 2017, le Togo tente pour sa part d'apporter une réponse fiable à cette problématique. Et pour cause, le mécanisme national d'identification jusqu'ici utilisé a révélé plusieurs dysfonctionnements. Faute d'interconnexion entre les différents services (état civil, nationalité, carte nationale d'identité, passeport etc...), il n'est pas rare de retrouver des individus avec une double identité. Des failles qui jettent du discrédit sur le mécanisme. Le projet d'identification biométrique est dès lors présenté comme une réponse à ce déficit. Mais en quoi consistera réellement cette identification ?

Une personne, un identifiant

L'identification biométrique adoptée par le Togo consistera à doter chaque togolais et toute personne résidant temporairement ou en permanence au Togo d'un numéro unique d'identification. Il s'agira d'une série de dix chiffres générés de manière aléatoire,



Page 3

Récapitulatif des avantages du E-ID TOGO

complètement anonymisés et qui sera « l'ADN » numérique de chaque individu au Togo. Les données concerneront les données démographiques obligatoires (l'état civil et adresse) ; les données démographiques facultatives (contacts téléphoniques, état civil du conjoint, langue parlée, adresse électronique...); les données biométriques (empreintes digitales, les iris) et une photo. Pour les mineurs, les données biométriques ne peuvent être relevées qu'à l'âge de 5 ans révolus.

L'opération sera gratuite et devra couvrir tout le territoire. Ce numéro d'identification unique est loin de remplacer, du moins dans un premier temps, les pièces d'identité comme la naissance, la nationalité, la carte d'identité nationale ou le passeport. Son utilité, c'est le fait qu'il permette à toute personne sur le territoire de pouvoir s'identifier comme « la personne qu'elle prétend être ! »

Si l'idée est de disposer d'un fichier national fiable d'identités, le défi reste donc la pérennisation du projet, notamment sa gratuité. Pour l'heure, le Togo peut compter sur la Banque Mondiale à travers le Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI).

Pour l'implémentation du projet, le gouvernement a adopté une démarche inclusive. Ainsi, le 21 janvier dernier, des acteurs de la société civile, chefs traditionnels, acteurs des différents services de l'identification et autres spécialistes ont été réunis pour débattre du projet. Cette rencontre a marqué le point de départ

d'une concertation à l'échelle nationale. Le but étant de recueillir les observations, les propositions et les amendements nécessaires des acteurs et spécialistes sur le sujet. Par la même occasion, une campagne de vulgarisation du projet a été proposée, ce qui devra précéder sa phase opérationnelle.

Intégration régionale

Les enjeux de l'identification biométrique vont au-delà des frontières nationales. La Banque Mondiale accompagne six Etats de la CEDEAO à mettre en place leurs propres systèmes d'identification, selon les besoins et les enjeux locaux. Le WURI va coûter environ 317,1 millions de dollars US pour deux phases. La première phase consacrée à la Côte d'Ivoire et à la Guinée et la seconde au Togo, Bénin, Niger et au Burkina Faso. L'objectif premier : identifier au moins 100 millions de personnes d'ici 2028, soit 27% de la population de la CEDEAO.

Pour la sous-région, l'identification biométrique a plusieurs portées. Elle permet d'abord de doter « les invisibles » de personnalités juridiques. A terme, elle permettra de faciliter davantage la libre circulation entre les Etats. Ce qui implique un volet sécuritaire pour un meilleur contrôle des flux migratoires dans un contexte sécuritaire de plus en plus éprouvé par de diverses formes de criminalités.

Selon les statistiques de la Banque Mondiale, les Etats africains ont dépensé en 2015, environ 1,4 milliard de dollars US pour les fichiers électoraux. Un exercice qu'ils sont appelés à rééditer très régulièrement.

(Suite à la page 5)



Togocel
Togotelecom

Togocel LEGEND⁺

PETIT MAIS COSTAUD



À **8000** ^{FCFA} seulement

+800 FCFA de crédit de communication gratuite



Double SIM



Radio FM,
MP3 MP4



Slot microSD
jusqu'à 8Go

800 F CFA de communication offerte sur une SIM Togocel avec un téléphone Legend+ : 600 F CFA vers le réseau Togocel et 200 F CFA vers tous les réseaux (valide 1 jour).
Pack et téléphone en vente en agence Togocom dans la limite des stocks disponibles.

BTP :

Les entreprises étrangères s'offrent la part du lion

Après un premier mandat axé sur l'apaisement du climat socio-politique et la réconciliation nationale, le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a mis au cœur des mandats suivants la politique des grands travaux, en vue de la reconstruction du pays, qui a beaucoup souffert du manque d'infrastructures. De fait, en une décennie ce sont notamment près de 800 kms de routes qui ont été réhabilitées, renforcées, aménagées ou construites, tandis que d'autres sont en cours d'exécution. Coût total : plus de 1000 milliards FCFA selon les chiffres du ministère des Infrastructures et des Transports. Une enveloppe essentiellement partagée entre les multinationales aux dépens des entreprises locales ; et pas nécessairement à juste titre selon ces dernières.

C'est un sujet que rumine le milieu des bâtiments et travaux publics (BTP) dans notre pays. Même si elles ne provoquent pas de grands clashes avec les autorités publiques, les entreprises nationales dénoncent le faible soutien dont elles bénéficient de la part de l'Etat, qui privilégierait les multinationales ou sociétés étrangères dans l'attribution des marchés les plus importants.

De fait, la construction du contournement de la faille d'Alédjo dont le financement est estimé à plus de 35 milliards de FCFA, a été exécutée par la Société Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées (SNCTPC), celle du chantier du grand contournement de Lomé de 14,1 km pour un coût de 34 milliards FCFA, par l'entreprise chinoise China Road Bridge Corporation (CRBC), ou encore récemment la route nationale n°5 Lomé-Kpalimé à 214 milliards FCFA confiée au Burkina Ebomaf.

Les nationales se contentent des « petits travaux », comme Midnight Sun Group sur l'ouvrage des tronçons Notsé-Tohoun-frontière du Bénin (58 km) sur la nationale N°6, l'aménagement et le bitumage du tronçon de 5 km à partir de la frontière avec le Bénin à hauteur de 35 milliards FCFA ; Centro S.A pour la route Kouméa - Pya - Tcharé - Lassa - Soumdina pour un total de 50 Km à 23,6 milliards FCFA. « Ceci témoigne que la part du lion est offerte aux entreprises étrangères » regrette ce dirigeant d'une société de BTP.

« Nul n'est prophète chez soi »

Ce dicton résume la situation des entreprises togolaises de BTP. Pour la plupart de leurs responsables, elle est due au manque de volonté des autorités de promouvoir des championnes locales mais également de la remise en cause des compétences et capacités de celles-ci. « L'Etat rechigne à confier les grands travaux aux Togolais. Pourtant, les étrangers auxquels il fait appel ne font pas mieux que nous » dénonce Seidou Komla, président de Groupement national des entreprises de bâtiments et travaux publics (GNEBTP).

Ce syndicaliste et chef d'entreprise cite l'exemple d'EBOMAF qui a abandonné le chantier du tronçon Dapaong-Naki-Est, et s'est vu malgré tout attribuer le marché encore plus juteux de la route Lomé-Kpalimé. Il balaie du revers de la main l'argument selon lequel les entreprises togolaises n'auraient ni le capital ni la surface financière suffisante pour réaliser ces travaux : « on peut partir d'un petit capital pour devenir une grande entreprise si on a régulièrement le marché », soutient-il. Il bat en brèche l'idée que les entreprises étrangères ou multinationales préfinanceraient les marchés ; ce que les locales n'arriveraient pas à faire.

« Aucune entreprise ne finance sur ses fonds propres les travaux pour

être remboursée plus tard. Elles font plutôt des prêts auprès des banques avec l'Etat comme caution » explique-t-il. C'est le cas des travaux de la nationale n°5 Lomé-Kpalimé en cours et confiés à EBOMAF à hauteur de 214 milliards de francs CFA. « L'Etat aurait pu faire confiance aux entreprises de BTP togolaises en les cautionnant également », réagit le patron d'une société de BTP national qui a requis l'anonymat. Pour lui, les marchés dit préfinancés pénalisent les entreprises togolaises qui ne bénéficient pas des mêmes soutiens publics auprès des institutions financières.

A la GNEBTP, on accuse par ailleurs l'Etat de consacrer une enveloppe moins importante pour les travaux lorsqu'il s'agit des entreprises locales. « Pour la réalisation d'un mètre de caniveau, une entreprise nationale est payée 54.000 FCFA contre 190.000 FCFA par exemple pour une multinationale », dénonce-t-il.

Pour lui, le cas CECO-BTP que mettent en avant certains ne fut que l'arbre qui a caché la forêt. « La polémique autour de CECO n'est pas fondée, d'autant plus que les raisons de son échec sont à rechercher ailleurs que dans les discours servis par les médias » insiste-t-il.

Peu sollicitées sur le plan national, les entreprises locales le sont encore moins dans la sous-région. Les rares annoncées sur des chantiers dans les pays voisins seraient en réalité des



Un chantier de construction de route

sous-traitants. Et pour cause. L'accès à ces marchés est complexe. « Les conditions d'attribution des marchés aux entreprises étrangères sont compliquées. Les togolaises qui sont en difficulté chez elles ont donc de faibles chances de remplir ces conditions pour espérer gagner les marchés », explique Seidou Komla.

« Pour gagner un marché dans un pays de la sous-région, il faut être en groupement avec une entreprise locale. A défaut, ce sera de la sous-traitance » détaille ce chef d'entreprise, qui regrette que ce principe ne soit pas appliqué chez nous pour promouvoir et valoriser les sociétés de BTP nationales.

Economie en danger

De fait, le GNEBTP pointe du doigt le ministère des Infrastructures et des Transports, ministère de tutelle des entreprises de BTP, comme le premier responsable de la situation. « Depuis Gnisao Gnofam jusqu'à Zouréhatou Tcha-Kondo Kassah, aucune rencontre n'a été organisée avec les acteurs de notre secteur en vue d'une meilleure organisation », regrette Seidou, qui déplore également l'absence de classification des entreprises de BTP, voulue par les acteurs mais qui est toujours en

suspens. « Cette classification vise pourtant à identifier chaque entreprise dans sa spécialité dans la soumission aux appels d'offre », a relevé l'entrepreneur.

Au fond, ce qui est en jeu va au-delà de la question d'attribution de marchés. Il s'agit également de la création et du maintien des emplois, plaide le GNEBTP. « Sur un marché, l'entrepreneur a besoin d'un juriste pour suivre son dossier, un comptable pour la comptabilité, des ingénieurs, des architectes et même des non diplômés comme ouvriers », explique Seidou. Autant d'opportunités qui partent en fumée avec les entreprises étrangères qui ne recrutent essentiellement que des ouvriers locaux.

Plus généralement, le GNEBTP estime que cette situation met en péril l'économie nationale. « Nos entreprises se meurent un peu plus chaque jour, alors que c'est un secteur en plein boom avec un chiffre d'affaires de plusieurs milliards. Aujourd'hui, ce sont les multinationales qui viennent les ramasser pour aller investir dans leur propre pays » avertit Seidou Komla. « Le jour où celles-ci qui contractent des crédits dans les banques locales feront faillite, c'est tout le Togo qui en subira les conséquences » prévient-il.

POLITIQUE/ L'état d'urgence sanitaire prorogé pour 6 mois

Ibrahim SEYDOU

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité lors de la 3^e séance plénière de la 2^e session ordinaire de l'année 2020 tenue le mardi 15 septembre, deux projets de lois, l'un portant prorogation du délai d'habilitation du gouvernement à prendre des mesures relevant du domaine de la loi, l'autre autorisant le prorogation de l'état d'urgence sanitaire au Togo.

Le décret N°2020-024/PR du

08 avril arrivant à terme, le Gouvernement est donc autorisé à proroger l'état d'urgence sanitaire pour 6 mois. La durée de chaque période réelle sera fixée par décret du Président de la République en fonction de l'évolution de la pandémie.

Il est par ailleurs habilité à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi en rapport avec la gestion de la pandémie de la COVID-19

pour également une période de 6 mois.

Dans son discours devant les députés, le Premier ministre Sélom Klassou a estimé que cette prorogation servira à « protéger davantage nos compatriotes, leurs emplois, leur pouvoir d'achats, sauvegarder le parcours scolaire de nos enfants apprenants, réinventer nos façons de vivre en poursuivant notre développement économique et social ».



Les députés lors de la séance du 15 septembre 2020

L'élevage des poulets locaux a le vent en poupe

✎ Nana GARBA

L'élevage des poulets locaux au Togo, d'abord comme une activité destinée à la subsistance, a pris depuis quelques années, une dimension entrepreneuriale.

Amélioration des techniques d'élevage

Les poulets locaux jouent un rôle important dans la vie de nombreuses familles, surtout en zone rurale. Ces poulets sont souvent élevés de façon traditionnelle, en ville comme au village. « Ils n'ont pas d'enclos, pas d'aliment, ni abreuvoir, pas de suivi médical. Ils sont livrés à eux-mêmes », explique l'éleveur Kossi, propriétaire d'une petite ferme de volailles locales à Zanguera.

Mais cet élevage entraîne des pertes de poussins à l'éclosion. « Ce qui fait que sur une dizaine de poussins éclos, seulement 2 à 3 poulets arrivent finalement à maturité pour être consommés. Si ce n'est pas le froid ou la pluie qui les emportent, ils sont écrasés par un engin ou parfois, attaqués par un prédateur », déplore l'éleveur.

Mais avec la prise de conscience des éleveurs et surtout avec l'arrivée des nouvelles techniques d'élevage, les éleveurs de poulets locaux ont compris qu'il était possible de limiter ces pertes. C'est ainsi qu'ils ont adapté la technique de l'élevage des volailles modernes importées en pratiquant celle traditionnelle améliorée à moindre coût et rentable. « Cette pratique demande uniquement de respecter un certain nombre de règles d'hygiène et de soins préventifs aux animaux contre les pestes. En plus construire des enclos avec tout ce qui va avec pour protéger les poulets », dit-il.

Avec cette pratique, les éleveurs ont vu les têtes de leurs volailles bondir, les incitant à se lancer dans leur commercialisation.

Aujourd'hui on pourrait compter 265 éleveurs de volailles qui produisent des poulets locaux et qui gagnent de l'argent, grâce notamment au Programme d'Appui au Secteur Agricole (PASA).



Un enclos de poulets locaux

En effet, avec la relance du sous-secteur de l'élevage par le gouvernement, à travers le PASA financé par la Banque Mondiale, et grâce au nouveau référentiel technico-économique produit par l'institut de conseil et d'appui technique (ICAT), le petit élevage familial prend désormais une dimension entrepreneuriale où la rentabilité de l'affaire est garantie au promoteur.

Selon le projet, avec un investissement de 3,8 millions de FCFA, l'éleveur ou le candidat à l'élevage dispose

d'au moins 60 têtes de poules locales comme effectif de départ. Il peut également y construire un poulailler à cinq compartiments et disposer des équipements adéquats d'élevage. Il pourrait alors réaliser un chiffre d'affaires de près de 8,8 millions de FCFA soit un résultat net de près de 2,8 millions de FCFA à partir de la deuxième année de production.

Ce projet a fortement contribué aussi à la promotion du petit élevage à

« En effet, ces poulets sont la plupart du temps élevés dans un système de production intensive où on essaie plus de maximiser le rendement tout en minimisant les facteurs de risques de production. Or si l'animal n'est pas en bonne santé et que l'humain le consomme c'est qu'il met en danger sa santé », explique Spero Edikou, doctorant au Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) à l'Université de Lomé.

« De plus, pour pouvoir produire assez dans un laps de temps, plusieurs produits vétérinaires qui sont des substances chimiques sont plus utilisés sur les poulets importés. Et c'est un problème récurrent en ce qui concerne les antibiotiques parce qu'on a constaté une bio-résistance c'est-à-dire qu'il y a des résidus dus à l'usage excessif de ces produits qui restent, même après l'abattage de la volaille. Avec des effets nocifs sur la santé des consommateurs. Un risque qui n'est pas encouru dans le cas des poulets locaux. Même si de temps en temps, des injections leur sont administrées, elles n'influencent pas leur croissance. Le produit aura tout le temps nécessaire pour se dissiper dans le poulet avant sa maturation et avant d'être consommé. C'est pourquoi ces poulets locaux sont généralement riches en protéines et très conseillés dans l'alimentation des enfants pour leur croissance », ajoute le doctorant.

C'est dire alors que sur le plan sanitaire, les poulets locaux sont plus sains et comportent beaucoup plus d'éléments nutritifs que ceux importés. Par ailleurs, sur le plan saveur, les poulets locaux gardent souvent leur qualité après la cuisson puisqu'ils sont souvent immédiatement consommés après abattage. Le cas échéant, leur temps de conservation au frigo n'est

pas aussi long que celui des volailles importées.

Il faut noter que la majorité des poulets importés proviennent de l'Asie et, un temps relativement long s'écoule avant qu'ils ne soient déchargés. Parfois, on assiste même à ce qu'on appelle la rupture de la chaîne du froid or, pour conserver la chair de poulet pendant un long temps, il faut que cela soit à une température très basse et ceci 24h/24. Malheureusement, ces prescriptions ne sont pas toujours observées.

« Effectivement, les poulets congelés que nous achetons n'ont aucune saveur. Pour leur cuisson, il faut mettre beaucoup d'épices et surtout du cube avant de trouver une saveur. Au début, j'étais très friande de cette viande du fait de son coût très bas. Mais maintenant non, je préfère dépenser pour avoir un poulet bicyclette à la saveur exquise », affirme Marie, coiffeuse de son état.

Même si aujourd'hui la promotion du secteur de l'élevage du poulet local a engendré d'autres activités dont la vente de la chair locale en congélation, ceci n'est pas aussi nocif pour le consommateur car le temps d'écoulement de la marchandise est plus réduit que celui des poulets importés.

« De toute façon, il est toujours mieux de prendre ce qui est produit chez soi parce que l'on sait comment est-ce que ça été obtenu. Or ce qui vient de l'extérieur l'on ne sait pas concrètement dans quelles conditions il a été obtenu », conclut le nutritionniste de l'Institut Togolaise de Recherche Agronomique (ITRA), Kokou Martin Aziato.

Hausse de la consommation

Cette hausse est due aux qualités dont regorgent ces poulets locaux. Les principales caractéristiques que cherche le consommateur de poulet sont les qualités nutritionnelles, nutritionnelles et sanitaires. Il se fait que les poulets importés dont la grande partie vient de l'Asie ne contiennent pas ces qualités.

ACTUALITE/

(Suite de la page 2)

A travers le programme WURI, la Banque Mondiale ambitionne donc d'amener les Etats à économiser de l'argent et à gagner en efficacité. Car, la disparité des systèmes d'identification n'engendre que des données non fiables ; avec une confusion et le gaspillage de ressources déjà limitées pour ces Etats, indique la Banque Mondiale.

Inclusion socioéconomique

Si chaque Etat est appelé à mettre en place le dispositif qui lui sied, les enjeux restent les mêmes. Le volet social à fort impact de développement a le plus décidé le Togo. Avec l'identification biométrique, le Togo tout comme les autres pays du programme WURI devront disposer d'une base de données qualifiées qui, une fois

mis à profit, devrait aider à orienter les politiques de développement.

Les populations quant à elles auront un meilleur accès aux services de base pour celles d'entre elles qui en sont jusqu'ici exclues, faute de document d'identité.

Pour les millions de Togolais et résidents concernés, ne pas disposer d'une identité fiable «les handicape au quotidien pour des actions aussi simples que l'accès au crédit ou encore la sécurité sociale », a déploré la ministre Cina Lawson lors de l'adoption de la loi relative à l'identification biométrique des personnes physiques au Togo.

Pour rendre plus accessible ces services, le Togo a prévu une interconnexion à sa plateforme

d'identification aux services de sécurité sociale, aux opérateurs télécoms, aux banques, aux institutions de microfinance, aux tribunaux etc... Le but étant de faciliter par la digitalisation les services que rendent ces entités aux populations.

Quid de la sécurité ?

La loi relative à l'identification biométrique des personnes physiques au Togo a intégré des garde-fous et des mesures de sécurité. Elle prévoit par exemple la création d'une agence nationale d'identification, l'obligation pour l'Etat de se conformer aux dispositions de la loi du 23 octobre 2019 portant Protection des données à caractère personnel au Togo. L'interconnexion des

services de l'Etat devra conduire à l'élimination des fraudes.

En conseil des ministres lors de la première lecture du projet de loi en avril 2018, le gouvernement insistait déjà sur le volet sécurité.

Il s'agit de constituer une base de données centralisée et sécurisée pour servir de référence et de vérification de l'identité de tout bénéficiaire d'un service public, privé et social. Mais la sécurité, c'est aussi sur le plan de la défense et de la lutte contre toutes les formes de criminalités qui sévissent dans la sous-région.

Les auteurs présumés de ces crimes s'évadent pour la plupart dans la nature avec plus de chance de ne pas se faire rattraper. La biométrie

pourrait vite freiner cette course des indécis.

Après l'adoption de la loi du 3 septembre 2020, la prochaine étape consistera pour le Togo de recruter un prestataire fournisseur de solutions technologiques adaptées au projet.

La sensibilité des données impliquera sans nul doute un fort degré d'expertise pour non seulement sécuriser le programme mais aussi rassurer les populations quant à leur bonne utilisation.

D'ici là, le pays devra mettre en service son tout premier data center afin de domicilier cette base de données sur son territoire national. Il y va de la souveraineté numérique du pays.

Le FCFA, c'est fini. Vive le FCFA !

Le FCFA, c'est fini, « nous rompons les amarres » ! Le souvenir de cette phrase prononcée par Emmanuel Macron en réponse à la montée d'une opinion publique africaine voire internationale anti-CFA qui pointe un héritage colonial et rappelle la domination française sur les peuples africains francophones, est encore très vivace dans les esprits. Pour autant, l'ECO ne verra pas le jour, du moins pas cette année, ni de sitôt.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, 2020 ne marquera pas le début de mise en oeuvre de la future monnaie unique de la Cedeao. Il faudra attendre encore 3 voire 5 ans avant. Décision du 57^{ème} sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue à Niamey le 07 septembre 2020 rendue publique par Alassane Dramane Ouattara (ADO), en conférence de presse à Abidjan.

« L'Eco en tant que monnaie scripturale ou fiduciaire ne pourra pas voir le jour avant une période de trois ou cinq ans », a-t-il déclaré.

Cette décision, si elle fait davantage sens que toute autre, montre une Cedeao toujours en conflit avec elle-même et incapable de respecter la feuille de route qu'elle s'était initialement donnée. Cette évolution est une preuve de plus que le cheminement vers l'adoption et la mise en oeuvre d'une politique monétaire commune n'est pas un long fleuve tranquille.

Bien plus qu'une affirmation de principe, la mise en oeuvre de la politique monétaire commune du bloc CEDEAO considérée dans la zone UEMOA comme l'expression

d'une souveraineté monétaire jadis confisquée, pose de sérieux problèmes structurels et au plan macroéconomique.

Sous un autre angle de vue, la décision de Niamey marque, le coup d'arrêt de la démarche unilatérale de l'UEMOA (qui exclut les pays de

dislocation de la Cedeao, brandie par le second.

Pour éviter le pire, Georges Weah et même Nana Akufo-Addo y étaient allés de leurs propositions de médiation qui devaient induire des rencontres avec chacun des



la ZMAO non utilisateurs du FCFA) impulsée par ADO, visant à gommer et remplacer le nom CFA par l'Eco. Une démarche controversée, devenue au fil des mois, un casus belli au sein du bloc régional ouest africain où deux camps s'affrontaient : les camps Ouattara et Muhammadu Buhari du Nigeria, sur fond de menace de

bords antagonistes et même avec le président français.

Par-delà les divergences réelles sur la date et la procédure, il convient de ne pas masquer la réalité selon laquelle les réels défis à relever par les Etats en prélude à l'opérationnalisation de l'Eco sont demeurés intacts...ou presque.

Selon un récent rapport, le Togo serait encore une fois, le seul Etat qui respecte les critères de convergence macroéconomique définis, et qui serait donc théoriquement prêt. Cette impréparation des Etats, des experts de renom comme Carlos Lopes l'avaient prédite, compte tenu du fait que les économies ouest africaines ne sont pas encore suffisamment intégrées, en dehors de la zone UEMOA. « Je reste convaincu que l'Eco ne verra pas le jour en 2020, comme cela a été annoncé, car les conditions techniques ne sont pas réunies », avait-il confié à la Tribune Afrique.

Une autre divergence aplanie ou en voie de l'être, concerne le sujet clivant de la convertibilité ou du taux de change de la future monnaie. Sur cette question où ADO théorisait que 1 Euro sera égal à 655,95 ECO en parité fixe alors que la Conférence des Chefs d'Etat avait retenu une convertibilité à un panier de devises, les lignes sont en train de bouger. « Quand l'Eco sera arrêté, nous pourrions rentrer dans une évolution vers un taux de change flexible et avoir une banque centrale fédérale », a déclaré ADO himself !

Vive le FCFA !

Les difficultés de mise en oeuvre des critères de convergence ont été amplifiées par la pandémie de la Covid-19 qui a bouleversé les prévisions dans tous les pays et, compromis les efforts des gouvernants vers l'idéal communautaire.

Des efforts de convergence tout de même

En décidant de renvoyer à une date ultérieure l'adoption de l'Eco, les dirigeants ouest africains ont manifestement fait le choix de la raison, celui de taire leurs divergences. Ce report avait été expressément demandé par le président nigérian. En soi, c'est donc une évolution notable, dans une dynamique vertueuse vers la monnaie unique ouest africaine.

Le FCFA demeurera en vigueur dans la zone UEMOA y compris les monnaies nationales dans la ZMAO, jusqu'à la mise en oeuvre de l'Eco. « Pendant cette période, nous continuerons d'utiliser le FCFA », a déclaré ADO. Une monnaie qu'il ne s'est pas, comme à l'accoutumée, privé de louer : «... une bonne monnaie, appréciée de tous et surtout des pays voisins », a-t-il déclamé. D'ici-là, la Cedeao devra se doter d'une nouvelle feuille de route dont le respect par tous les Etats sera une autre paire de manches.

En tout état de cause, même dans l'hypothèse la plus optimiste, le FCFA dont l'acte de décès a été établi par Emmanuel Macron, devrait encore avoir de beaux jours devant lui.

ENTREPRENEURIAT / Mèhèza Félicia Egbohou range son diplôme pour des épices

✎ Charles KOLOU

Si de nombreux jeunes diplômés sont en quête d'un emploi, d'autres ont décidé de se le créer. Mèhèza Félicia Egbohou, titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en communication, reste l'une de ces jeunes qui ont fait le choix de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat. Suivons son parcours.

Entrepreneur « par accident »

Diplôme de BTS en poche, Félicia s'est mise, comme d'autres de son âge, à rêver d'un emploi en entreprise. Ière désillusion, après un premier stage en 2016, elle se retrouvera à la maison entre les quatre murs de sa chambre durant 2 mois sans rien faire et à continuer de vivre au crochet de ses parents malgré son diplôme et son âge.

Pour chasser l'ennui qui la tuait à petit feu et se donner quelques moyens aussi insignifiants puissent-ils être de s'autonomiser, elle prend son courage à deux mains, ravale sa fierté et se rapproche d'une dame cuisinière

de bon cœur de son quartier qui va l'initier à la préparation des épices. Tout de suite, la jeune diplômée sans emploi dénicher en ce savoir-faire une opportunité d'entreprendre, un bon filon.

« Après avoir été formée par cette dame, j'ai eu l'idée de produire et commercialiser des épices en petit pot. C'est comme ça que j'ai commencé à entreprendre », confie-t-elle. Et pour démarrer, Félicia n'avait rassemblé que 30 000 FCFA avec lesquels elle a fait les premiers achats d'ingrédients pour une première production.

Sa stratégie de marketing consistait à vendre elle-même ses produits à des ménages et dans les marchés. « Je proposais mon produit à des femmes dans

un premier temps puis à des hommes et progressivement, beaucoup ont commencé à l'adopter », dévoile-t-elle.

Les premières recettes de vente vont surprendre la jeune entrepreneure. « Le premier bénéfice que j'ai fait m'a émerveillée, tant il dépassait mes attentes initiales. J'ai donc pris goût à cette activité. La motivation s'était doublée », confesse Félicia.

D'un demi-bol, la production va croître progressivement et atteindre le sac soit environ 40 bols. Et désormais les gammes d'épices mises en vente par Mèhèza ont des marques : « Féli épices » et « Féli piment brochette ». Elle donne à ces épices une saveur particulière et les recommande pour les sauces, et pour accompagner les plats à table.

« Mes épices ont un goût particulier. C'est tout un mélange et j'y mets plusieurs ingrédients sans additif chimique. Je n'y ajoute non plus de la farine de maïs



comme le font d'autres. On peut l'utiliser pour la cuisine comme pour manger de la viande, des omelettes et autres », soutient Mèhèza Félicia Egbohou.

« Féli épices » et « Féli piment brochette » sont disponibles sur le marché au prix de 500, 1000, et 2000 FCFA.

(Suite à la page 9)

L'économie togolaise mise sous tension par la crise du Coronavirus selon la Banque mondiale

✍ Charles KOLOU

La crise sanitaire du coronavirus impacte profondément l'économie togolaise comme celle des autres pays du monde. C'est du moins ce que confirme un rapport de la Banque Mondiale sur la situation économique du Togo intitulée « Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emplois », et publié le 08 septembre dernier. Le rapport analyse l'impact économique de la crise aussi bien au niveau macroéconomique que sur les entreprises du secteur privé et formule des recommandations pour renforcer la résilience de l'économie face à la crise de la Covid-19 et pour accélérer la reprise.

Chute de la croissance

Le rapport révèle qu'avant la crise sanitaire de la Covid-19, le Togo présentait une situation de stabilité macroéconomique. Cette performance est liée aux diverses réformes engagées au cours des trois dernières années aussi bien sur le plan de la gestion des finances publiques que de l'amélioration du climat des affaires. Mais la crise de la COVID-19 a mis un frein à cet élan du fait de la contraction de l'activité économique.

« La crise de la COVID-19 a un impact sur l'économie togolaise à travers deux principaux canaux. Premièrement, les mesures de confinement, les restrictions de voyage et les fermetures des frontières entraîneront des déficits intérieurs de l'offre et de la demande. Deuxièmement, les perturbations du commerce mondial entraîneront une baisse des exportations du Togo et une baisse de l'activité au port de Lomé », indique le rapport.

De fait, les entreprises ont observé en moyenne, une baisse de la moitié du niveau des ventes en Juin 2020 par rapport au mois précédent.

Les secteurs les plus affectés sont le tourisme, le transport et la logistique, l'agriculture et l'agro-industrie. Ainsi, 41% des entreprises du secteur agricole et agro-industriel ont connu une baisse du niveau des ventes de l'ordre de 75 à 100%. Une baisse équivalente précise le rapport « concerne 33 % des entreprises du secteur du tourisme, 36 % de la branche fabrication et 35% des entreprises du secteur du transport et de la logistique ».

Aussi, l'impact de l'épidémie de la Covid-19 sur les perspectives de croissance reste-t-il considérable. La croissance économique du Togo devrait retomber à 1,0% (-1,5% en termes par habitant) en 2020, sensiblement en deçà de la croissance potentielle du PIB estimée à 5,6%. Dans le même contexte, la croissance réelle du secteur des services ne devrait augmenter que de 1,1 %, contre 6,0

d'une baisse de confiance des investisseurs dans un climat d'incertitude accrue. Selon la Banque, une baisse substantielle des exportations dans le contexte de la pandémie pourrait engendrer un déficit du solde du compte courant du Togo qui pourrait atteindre 5,5 % du PIB. Le déficit budgétaire du pays devrait augmenter sensiblement en 2020 pour atteindre 5,7% du PIB, sous

les plus vulnérables diminuent, en particulier pour les personnes travaillant dans le tourisme, les transports et l'agriculture.

« L'augmentation des prix des aliments de base et des produits importés aurait également un impact négatif sur le bien-être des ménages. L'extrême pauvreté devrait augmenter de 1 % (80 000 personnes). Ceci est comparé à une projection antérieure à la COVID-19 qui indiquait une baisse de l'extrême pauvreté de 45,8 à 43,0% de la population », mentionne le rapport.

Le secteur privé comme pilier de relance de l'économie

Il est également essentiel de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des infrastructures et des services dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. De même, mettre en œuvre la stratégie nationale d'inclusion financière et favoriser l'accès des institutions de micro finance de grande taille au financement à taux préférentiel de la Banque Centrale devrait faciliter l'accès au financement.

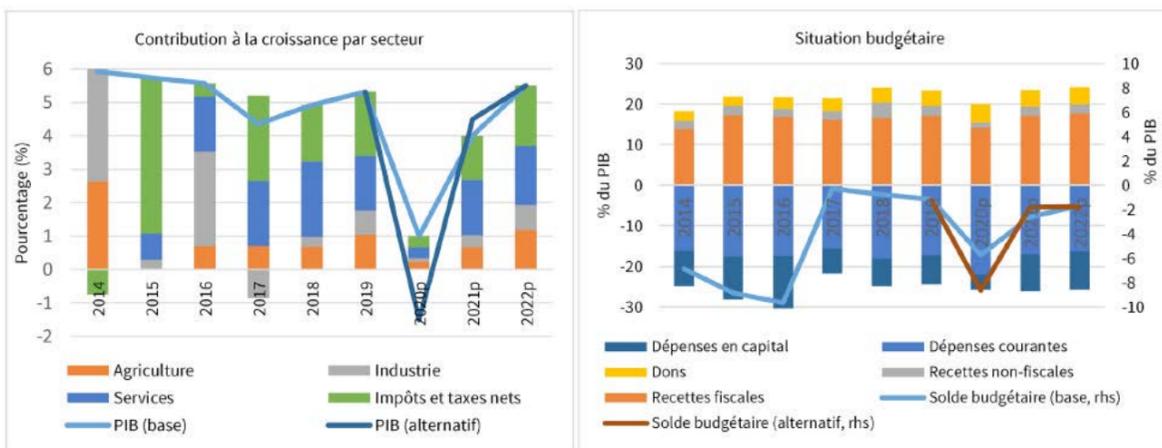
La Banque recommande le renforcement de la résilience à travers la digitalisation de l'économie afin d'assurer la continuité de l'administration publique et de l'activité économique en temps de crise. Dans cette optique, il importe selon celle-ci de finaliser et implémenter une stratégie de transformation numérique de l'économie qui inclurait un renforcement des infrastructures (notamment la qualité et le coût de l'accès à internet), la construction d'un capital humain numérique et des mesures ciblées pour l'expansion des start-ups du numérique.

« Pour accélérer la digitalisation des services, la priorité est de faciliter un accès sécurisé et peu coûteux à une connexion internet de qualité à l'ensemble de la population. Cela requiert également un cadre réglementaire favorable à la concurrence, l'innovation, et la participation citoyenne à l'action publique », indique le rapport qui recommande aussi une amélioration du cadre légal et réglementaire du commerce électronique.

« Le gouvernement et le secteur privé peuvent servir de catalyseurs à la croissance des entreprises numériques et faciliter le développement d'une économie togolaise plus compétitive et plus prospère », confie la représentante résidente de la Banque mondiale pour le Togo, Hawa Cissé Wagué.

Il est aussi indispensable pour le Togo d'améliorer la performance des secteurs comme l'agriculture, la logistique et les transports, le secteur manufacturier (fabrication légère) et le secteur minier, considérés comme prioritaires dans le Plan National de Développement (PND).

Le gouvernement togolais devrait aussi selon le rapport de la banque mondiale communiquer davantage sur les réformes afin de garantir le succès de leur implémentation.



Impact économique de la pandémie du Coronavirus

% dans le scénario pré-Covid.

Du côté de la demande, les performances de croissance reflètent une baisse de 3,1% de la consommation privée due à l'incapacité des gens à aller travailler et à gagner un salaire. « La baisse de la consommation s'explique en partie par un regain des tensions inflationnistes sur le premier trimestre 2020. L'inflation était à 1,2% (en glissement annuel) en mai 2020 contre -1,1% en mai 2019 », précise le rapport.

De même, l'investissement privé devrait chuter de 16,0% du fait

l'effet d'une augmentation des dépenses courantes.

La crise n'épargne non plus les recettes fiscales. Selon le rapport, les recettes fiscales ont chuté de 14,8 % en avril 2020 au milieu de l'épidémie de la Covid-19. Les recettes fiscales totales ont diminué de 14,8% par rapport à avril 2019 et de 37,0% par rapport aux projections budgétaires de 2020.

Sur le plan social, la pauvreté devrait augmenter selon les prévisions de la Banque Mondiale à mesure que les revenus et la consommation des ménages les plus pauvres et

La relance de l'économie après la pandémie de la covid-19 reste l'un des défis majeurs des pays dont le Togo. Pour y parvenir, la Banque mondiale fait dans son rapport diverses recommandations au Togo. Selon l'institution, la pandémie de la COVID-19 a eu un impact différencié sur les secteurs clés de l'économie et nécessite une réponse ciblée et budgétairement soutenable.

Ainsi, recommande-t-elle à l'Etat, d'accélérer les mesures destinées à accroître l'investissement privé et à lever les obstacles au développement du secteur privé. D'autant que le plan national de développement mise sur une augmentation annuelle de l'investissement privé de l'ordre de 17 % entre 2018 et 2022 alors qu'il n'a augmenté que de 11 % par an entre 2010 et 2018. Cela passe selon l'institution de Bretton Woods par « une facilitation de l'accès au financement, l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts d'accès à l'électricité et aux services de télécommunication (internet, téléphonie mobile), la réduction du poids de la fiscalité sur les entreprises et le renforcement du capital humain ».



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 50 91 01 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Wilfried ADEGNIKA
Charles KOLOU

- Nana GARBA
Esaïe EDOH
- **Distribution**
Damali
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237 / 99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 92 53 53 69
+228 97 54 00 61
Lomé Togo

- **Tirage**
2500 exemplaires

COVID-19 :

Le chemin de croix des « petits » commerçants aux frontières

Depuis le 02 avril dernier, les frontières terrestres togolaises ont été fermées par le gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19. A Hillacondji à l'est comme à Aflao à l'ouest, où plusieurs milliers de personnes traversaient les postes quotidiennement, les passages sont désormais quasi nuls, limités à quelques privilégiés munis d'un laissez-passer. Conséquence : l'effondrement de l'écosystème qui s'était développé autour des frontières. Reportage !

Mercredi 9 septembre. Il est 10h du matin. Nous sommes à Aflao, à la frontière Togo-Ghana. Ici, c'est une ville dans la ville. Habituellement, la circulation y est très difficile et le site grouille de monde. Y sont installés des centaines de petits commerçants, informels pour la quasi totalité d'entre eux, proposant produits et services aux milliers de voyageurs qui se pressent quotidiennement dans les deux sens : vendeuses de nourriture, cambistes, démarcheurs, conducteurs de taxis et de motos, négociants de cartes sim et d'accessoires de téléphone etc...



Poste de frontière d'Aflao désert

Depuis la décision des autorités de fermer les frontières, c'est désormais une ville morte. « C'est le désert ici. Les rares passages se font pour la plupart de façon illégale » confirme, Mawouko, un jeune vendeur ambulant, qui fait ses affaires à Aflao depuis plusieurs années. Comme les autres petits

commerçants, il subit de plein fouet les conséquences de la fermeture des frontières.

Son chiffre d'affaires connaît une chute vertigineuse d'au moins 80%. « Je pouvais me faire quotidiennement entre 4000 et 8000 FCFA selon les

jours. Aujourd'hui, j'atteins difficilement les 1000 FCFA », confie-t-il. La plainte est la même chez Godwin qui tient une baraque de vente d'accessoires de téléphone ou chez El Hadj, un cambiste. Ce dernier soutient avoir divisé par 4 ses bénéfices journaliers, à cause la situation : « Il n'y a plus de

passagers c'est donc logique qu'il n'y ait plus de changeurs de devises », résume-t-il avec amertume.

Les bonnes femmes qui proposent différents repas, les revendeuses de pain, de papiers-mouchoirs, de jus de fruits ou d'eau, n'échappent pas à la précarité ambiante. Pas plus que les « démarcheurs », qui aident les voyageurs à traverser la frontière contre rémunération : « ici il n'y a plus personne à aider pour les formalités de transit. Les quelques rares passagers s'arrangent avec les forces de l'ordre, à nos dépens », regrette Alidou, démarcheur.

Se réinventer

Pour survivre, les petits commerçants de la frontière d'Aflao s'adaptent à la situation. Le vendeur ambulant Mawuko a choisi par exemple depuis deux mois de faire le tour des quartiers de Lomé pour proposer ses produits et de ne plus se cantonner à la frontière.

« Désormais, je passe environ 7 heures à faire le tour des quartiers, de la zone administrative voire des marchés avant

de revenir ici pour vendre du crédit de téléphone que j'ai ajouté à mon commerce. C'est la seule solution pour me tirer d'affaire », relate-t-il.

Dame Yéwa qui vend des sandwiches et du « ayimolou » a décidé de réduire la quantité des produits proposés. « Au lieu de 3 bols de riz, désormais je n'en prépare qu'un seul qui finit même difficilement », explique-t-elle. Elle a ajouté la vente de bavettes à ses activités, les commercialisant avec l'aide de ses trois enfants, toujours en vacances à cause de la pandémie.

Cris de détresse

De fait, à Aflao, tous plaident pour la réouverture des frontières sans délai. « Nous et nos familles ne survivrions pas sinon », estime El Hadj. Ils assurent être en mesure de mettre en œuvre toutes les mesures pour éviter la propagation du virus et de collaborer avec les autorités pour y arriver.

En attendant, Godwin tout comme dame Yéwa réclament la relance du programme Novissi pour les accompagner.

OFFREZ-VOUS VOTRE TOYOTA* AVEC LA NOUVELLE LOI DE FINANCES

~~15.700.000~~ FTTC



9.800.000 F_{NET}

OFFERTS

1 an d'assurance*
1 an d'entretien

* Assurances aux tiers
* Dans la limite du stock disponible et de l'application de la nouvelle loi de finances 2020



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com



Fortunes diverses pour les gagnants de DV 2020

✪ Kenneth OMAËL

Au sortir d'une véritable bataille judiciaire à laquelle se sont livrés les avocats des gagnants de Diversity Visa Lottery (Loto Visa) 2020 et ceux de l'administration Trump, c'est un verdict mi-figue mi-raisin qui a été rendu par le juge fédéral. Mais qui est tout de même bien accueilli et célébré comme une victoire sur Trump dont le décret renvoyait jusqu'au 31 décembre prochain la suspension de la délivrance des visas dans le cadre du programme Loto Visa.

Le tribunal de district américain de Columbia statuant dans l'affaire Gomez contre Trump, a ordonné à l'Administration de faire des efforts de bonne foi pour traiter rapidement les demandes de visa DV 2020 pour la diversité d'ici le 30 septembre 2020.

Les candidats DV 2020 affectés seront donc à nouveau admis à introduire leurs dossiers de demande de visa dans les ambassades américaines où les mesures liées à la riposte contre la pandémie du coronavirus les y autorisent. A charge pour eux de satisfaire aux conditions requises : notamment sur le plan documentaire, le paiement de tous les frais de dossier, les examens médicaux et autres.

Mais suivant un ordre hiérarchique précis : d'abord, les requérants nommés dans le dossier Gomez contre Trump et ses affaires connexes. En deuxième position, ce sont ceux qui avaient été interviewés et avaient essuyé un refus de visa mais qui ont entrepris

des démarches pour un réexamen de leurs demandes.

Parmi les candidats qui sont priorités, il y a surtout les candidats qui avaient déjà eu leur rendez-vous pour l'interview de visa prévue en mars, avril et mai mais qui ont été annulées du fait de la Covid-19. Enfin, seront traitées les demandes des candidats dont les dossiers sont encore en instance auprès du Centre Consulaire de Kentucky du Département, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore eu de rendez-vous pour l'interview de visa.

Ceux qui détenaient des visas DV valides le 23 avril mais qui n'ont pas pu voyager et dont les visas ont expiré depuis, peuvent se voir délivrer un visa avant le 30 septembre 2020. La possibilité est d'ailleurs accordée aux candidats de demander un transfert en contactant directement le poste souhaité.

Sur les plateformes créées par les Dvistes africains pour le partage des informations en lien avec leur situation, et pour suivre en temps réel son évolution, des gagnants

ont pu diversement apprécier l'évolution notée à la suite de



la bataille judiciaire. Oscillant entre une joie mesurée et des interrogations.

Mais, pas de visa après le 30 septembre !

Selon la décision du juge, le délai butoir du 30 septembre où l'année fiscale américaine expire, ne saurait à l'inverse être prorogé. Dans le concret, en accord avec la loi américaine, aucun visa ne sera délivré dans la catégorie DV 2020 visée par Trump après cette date.

Par ailleurs, de façon globale, la décision n'annule pas le décret de Trump. La mesure présidentielle suspendant l'entrée aux Etats Unis de certains immigrants reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 et est d'ailleurs susceptible d'une

nouvelle prorogation.

La portée historique de la décision est de permettre aux catégories de candidats nommément visées, d'accomplir leurs démarches d'obtention du visa, en fonction des possibilités qu'offrent les

ambassades américaines. Tous les gagnants de LOTO VISA 2020 n'auront donc pas leur visa. Mais quelques-uns, tout en tenant compte du fait que les ambassades devraient accélérer les procédures, de bonne foi.

Cas du Togo

Selon des sources proches des Togolais concernés, l'ambassade américaine au Togo a déjà repris l'examen des dossiers. Ainsi de nombreux candidats qui avaient leurs dates d'interviews avant avril 2020, ont déjà contacté l'ambassade et ont eu de nouvelles dates, apprend-on. L'idée est de leur permettre de décrocher leur visa.

D'autres candidats également concernés par la décision sont

suffisamment avancés dans la procédure, apprend-on. Après avoir contacté le Kentucky Consular Center (KCC) pour connaître le sort à eux réservé, certains candidats ont eu une réponse qui ne semble pas très réjouissante.

S'agissant en revanche des personnes sélectionnées pour un visa de diversité qui ont appris par le «KCC» qu'elles sont qualifiées sur le plan documentaire, mais qui attendent une date d'entretien. Elles « seront convoquées en fonction de leur rang et de la capacité de leur poste, conformément à nos processus standard ». Or le temps ne semble pas leur allié de taille. Engagées dans une course contre la montre, elles retiennent leur souffle et s'en remettent à la Providence.

La décision du juge fédéral semble en revanche n'avoir pas pris en compte la situation des gagnants de DV 2021, qui sont en principe censés lancer leur procédure dès octobre 2020.

Toutefois, à l'analyse et surtout compte tenu des cas limitatifs énumérés par le juge, ce sont les cas urgents, et donc ceux des dvistes de 2020 qui sont plus menacés de rater l'opportunité de décrocher un visa et de s'installer aux USA grâce à la Green Card, qui ont été pris en compte. Surtout que le juge précise que le décret de Trump demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

Mais somme toute, la bataille judiciaire engagée contre la mesure de Trump a porté des fruits. A en juger surtout par la multitude de dossiers qui seront examinés de par le monde jusqu'au 30 septembre prochain.

..... Ets
Marianne Fashion
 hug PROSECCO CIPRIANI BELLINI CIPRIANI
NOUVEL ARRIVAGE
 ☎ 91377799 / 90060260 / 98959646

ENTREPRENEURIAT/

(Suite de la page 6)

Partie de quasiment pas grand-chose, Mèhèza Félicia Egbohou, épargne aujourd'hui mensuellement le même montant que celui de son 1er investissement (30 000 FCFA).

« L'entrepreneuriat te fait bosser dur mais à la fin, tu es satisfaite. De fait, quand j'entendais parler d'entrepreneuriat, je croyais que c'était quelque chose de compliqué, je ne savais pas en fait que c'était aussi simple que ça. Je croyais qu'il fallait faire les choses en grand, payer des trucs énormes mais non. J'ai commencé petit à petit et maintenant je m'en sors très bien », témoigne-t-elle.

Après avoir pris goût à l'entrepreneuriat, la jeune diplômée Félicia écarte désormais tout projet de trouver un emploi salarié.

« Je suis de celles que l'entrepreneuriat a séduites. A un moment

donné, même le fait de composer un dossier et aller le déposer dans une entreprise à la recherche d'un boulot ne me vient plus à l'esprit. Je n'ai même plus ce temps. Je gagne assez bien, j'ai mes petits frères et d'autres personnes qui travaillent avec moi que je paye. C'est déjà bon pour moi. Je suis assez épanouie avec ce que je gagne mieux que d'aller recevoir des ordres de quelqu'un et attendre la fin du mois pour avoir mon salaire », confie la jeune entrepreneure

Employant aujourd'hui en permanence deux jeunes, en plus de la main d'œuvre temporaire, la jeune Mèhèza Félicia Egbohou nourrit l'ambition de conquérir le marché togolais et de pouvoir exporter ses épices. Pour y parvenir, Mèhèza se prépare à s'engager dans le processus de certification de ses produits par l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) et à bénéficier des accompagnements de l'État afin d'agrandir son business.

Les travaux de la route Lomé-Kpalimé freinent les activités de la zone

✎ Nana GARBA

Démarrés depuis deux mois, les travaux de réhabilitation de route Lomé-Kpalimé évoluent comme sur des chapeaux de roue. Mais la situation qu'ils imposent n'est pas toujours facile à vivre pour les riverains. Reportage !

Des activités commerciales aux arrêts

Juste après le lancement des travaux de réhabilitation de la route Lomé Kpalimé, de nombreux commerçants, du secteur formel ou non, se sont retrouvés désœuvrés du jour au lendemain. En effet, beaucoup d'activités génératrices de revenus se sont développées sur ce tronçon qui enregistre chaque jour un taux élevé de fréquentation.

Ainsi, sur les bords de la chaussée, on pouvait observer des hangars, des étalages, des petites boutiques, des ateliers de formation, des services. Aujourd'hui, la plupart de ces installations sont détruites. « Aujourd'hui, je suis sans activités génératrices de revenus. Avant le démarrage des travaux, je gérais un kiosque de transfert Flooz et T-money. Un matin, arrivée, j'ai vu mon bureau jeté de l'autre côté de la route. N'ayant plus de place pour m'installer, je suis cloîtrée à la maison », témoigne Tata Sarah.

Et c'est la même situation pour ceux dont les installations ont été démolies. Ils sont à la maison dans l'attente d'une nouvelle place propice

à leur activité.

A côté, certains ont eu la chance de se réinstaller. Pour autant, leurs difficultés n'ont pas totalement disparu. La mévente étant devenue leur lot quotidien. En effet, avec la construction de la route malgré le recul, l'accès à l'étalage ou à la boutique est devenu un véritable parcours du combattant pour les vendeurs eux-mêmes.

Que dire alors des clients qui se considèrent comme des rois ? La piste pour venir acheter n'étant pas praticable, les clients ne cherchent même plus à visiter les lieux avant d'envisager un achat. « C'est ici que j'avais l'habitude de m'arrêter chaque soir après le boulot pour acheter mes fruits. Mais depuis que les travaux ont commencé, je n'en prends plus. Tu ne sais où garer ton engin et passer avant d'arriver à l'étalage », témoigne un pratiquant de la voie.

« Exactement, on ne vend plus. Nos clients nous ont fuis à cause de l'accès qui est difficile. Moi par exemple, j'allais au moins trois fois dans la semaine au grand marché pour trier les jeans pantalons pour mon étalage. Depuis deux mois, à peine j'y mets difficilement les pieds », nous raconte Yao, un vendeur de

pantalons en face du lycée moderne d'Adidogomé.

Quand il pleut, c'est le comble. La zone étant argileuse, au contact de l'eau on fait face à la boue et la plupart des boutiques qui y sont encore, préfèrent fermer. « Même avec de fines gouttelettes, on préfère fermer et aller faire autre chose à la maison sinon on risque soi-même d'être coincé », confie la vendeuse de sacs d'école.

Outre ces difficultés pour les commerçants, de nombreux habitants qui vivent le long de la Route Nationale N5 risquent de se retrouver à la rue dans les prochains jours. Et pour cause, il leur a été notifié que des travaux d'intérêt public se dérouleront dans la zone. En effet, la réhabilitation de cette route inclut le réaménagement de bassins de rétention d'eau dans des zones qui sont actuellement habitées.

Les propriétaires seront donc privés de leurs immeubles moyennant une indemnité. Toutefois, dans cette procédure d'expropriation pilotée par la Commission d'expropriation (COMEX), on note de nombreuses violations des droits, déplorent les riverains. Une situation qui oblige ceux qui sont lésés à se réunir en



Accès difficile à une boutique sur le tronçon en chantier

collectif pour dénoncer les conditions d'expropriation.

Des attentes

Il est vrai que le développement d'un pays passe par l'accès facile de voies de circulations qui inclut donc que celles-ci soient bien construites. La réhabilitation de la voie Lomé Kpalimé est un projet de grande portée économique. Toutefois, les désagréments qu'elle cause à la population environnante ne sont pas négligeables.

La doléance des commerçants aujourd'hui est que le gouvernement trouve un emplacement pour leur permettre de poursuivre leurs

activités génératrices de revenus. De sorte qu'ils ne paient pas un lourd tribut à ce projet.

« Mon souhait aujourd'hui est qu'Ebomafienne sa parole et que les travaux finissent dans le délai prévu et à la fin, que nous ne soyons pas expulsés mais qu'on puisse récupérer nos places et continuer nos activités », espère Yao, vendeur de jeans.

Etonnamment, les tickets d'encombrement sont toujours perçus auprès des vendeurs malgré leurs cris de mévente. « Et c'est cette situation qui m'intrigue chaque fois que je les vois venir. Si on pouvait nous exempter de ces taxes quotidiennes de 100 F CFA jusqu'à ce que les travaux ne s'achèvent, ça sera une bonne nouvelle pour nous », plaide la vendeuse de sacs d'école.

**DIAGNOSTIC
GRATUIT
SUR TOUT MODÈLE
TOYOTA
DE MOINS DE 7 ANS**

du 1^{er} au 30 septembre 2020
de 8h00 à 10h00, sans rendez-vous

 www.toyota.tg
Tel : 93 34 61 42



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com



ToyotaTogo





Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises et les ménages dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

#CQFS

Le taux de la **TFPB** initialement fixé à 15% du revenu net cadastral est ramené à **7,5%**. Le taux de la **TF** des propriétés non bâties fixé à 2% est ramené à **0,5%**. Ces mesures visent surtout à rehausser le revenu des ménages.



Office Togolais des Recettes - OTR

Sur quels mécanismes juridiques se fonde la CEDEAO pour condamner le coup d'Etat au Mali ?

✎ Ibrahim SEYDOU

« Guérir le Mali des démons du putschisme ». C'est sur ce ton, pour le moins provocateur que, le chef de l'Etat nigérien, Mahamadou Issoufou, dans son discours de clôture du sommet de la CEDEAO sur le Mali début septembre, a mis à l'index, le coup d'Etat du 18 août 2020.

Créée en 1975, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avait pour mission essentielle, l'intégration économique des quinze Etats membres. Cependant, sous la pression des événements qui mettaient en péril la paix et la sécurité dans la sous-région, elle s'est progressivement transformée, en une organisation, chargée, entre autres, de la prévention et de la résolution des conflits armés ou crises politiques.

C'est ainsi que, bien au-delà du terrain traditionnel, la Communauté, sous l'impulsion du Nigeria, a usé de la force, pour restaurer la paix au Liberia puis en Sierra Leone dans la décennie 1990. De ces précédents, émerge progressivement une pratique d'intervention démocratique en vue de rétablir la légalité constitutionnelle. Aussi, graduellement, l'appareil conceptuel et institutionnel de la CEDEAO, considérera la démocratie comme le seul système politique légitime auquel les Etats membres doivent adhérer.

Bien que le développement économique soit la préoccupation première, la paix et la sécurité, voire la gouvernance démocratique, vont ainsi gagner en visibilité. L'organisation optera pour une démarche progressive, par opposition à l'introduction immédiate d'un agenda de démocratisation. Elle a donc laissé aux gouvernements, suffisamment d'espace pour contester et débattre des propositions, et donc, augmenter la probabilité de mise en conformité.

Ainsi, par le biais d'une série de protocoles, des ajustements progressifs seront apportés aux normes et aux institutions sous régionales, avec un renforcement de leur composante relative à la gouvernance politique. Dès lors, le principe de légitimité démocratique, est devenu un principe communautaire incontournable, dont la sanction de la violation est organisée.

A ce titre, toute forme de changement anticonstitutionnel, quelle qu'elle soit, n'est plus tolérée dans l'espace communautaire. Il en va ainsi des coups d'Etats, qu'ils soient militaires, constitutionnels ou salutaires. Le Coup d'Etat peut se définir comme « un changement de gouvernement opéré hors des procédures constitutionnelles en

vigueur, par une action entreprise au sein même de l'Etat au niveau de ses dirigeants ou de ses agents. Cette action, le terme « coup » le suggère, est soudaine et sollicité généralement la force. Les modalités du coup d'Etat sont, à l'évidence, variables. Mais, il s'agit toujours pour ceux qui le fomentent, d'accéder au pouvoir hors des procédures prévues ».

Quelles que soient les modalités utilisées, pour mettre en œuvre le coup d'Etat, le constat est clair. Dans l'espace CEDEAO, aucune forme de changement anticonstitutionnel



Ibrahim Boubacar Keïta, Président malien renversé

de gouvernement, n'est tolérée, dès lors que sa survenance n'affecte pas seulement l'ordre juridique de l'Etat concerné, mais également celui de la Communauté.

On comprend donc, l'hostilité de la Communauté vis-à-vis des coups d'Etat en général, et de celui du 18 août 2020 en particulier. La question se pose alors de savoir, comment le mécanisme juridique de l'organisation sous régionale, dont les mérites ne sont plus à relever, est déployé pour condamner le coup de force ? Rencontre-t-il des difficultés, commandées par la spécificité de l'espèce ? Pourra-t-il contribuer, à l'instar des opérations, en Sierra Leone, au Libéria voire en Gambie, au rétablissement de l'ordre constitutionnel de l'Etat du Mali? Telles sont les questions, auxquelles, la présente réflexion, tente de répondre.

L'étude n'a toutefois pas l'ambition de faire un compte rendu exhaustive de la situation, qui est susceptible de connaître des évolutions, au moment même où nous écrivons ces lignes. Elle constitue, une contribution utile au nouveau droit international de la démocratie. Aussi s'attèle-t-elle

à décrypter les faits avec un regard positiviste formaliste non moins réaliste, et ce, sur un double plan. Il s'agira d'aborder la générosité institutionnelle du mécanisme (I), puis les réalités du terrain qui en limiteraient l'efficacité (II).

I. La générosité institutionnelle

A partir du moment où, le principe de légitimité démocratique, est élevé au rang de norme positive de la CEDEAO, le coup d'Etat militaire du 18 août 2020, qui a renversé le

Président IBK, affecte non seulement l'ordre constitutionnel de l'Etat du Mali, mais également le droit de la Communauté. C'est donc à bon droit que, la CEDEAO, sur la base d'un bloc normatif cohérent (A), condamne le coup de force, et s'évertue, par un généreux opératoire, à rétablir l'ordre démocratique malien (B).

A. La cohérence normative

Par une démarche progressive, et, au travers de deux protocoles, le principe de légitimité démocratique, émerge dans l'espace CEDEAO, en tant que norme positive. Dans le cadre du Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix de 1999, la promotion et la consolidation de gouvernement et d'institutions démocratiques, sont proclamés comme, un principe fondamental de la Communauté.

Ledit protocole, consacre, pour ce faire, un mécanisme de réaction à l'illicite, piloté par le Conseil de Paix et de Sécurité. Ainsi, en vertu de l'article 25 dudit protocole, le mécanisme peut, entre autres, être déclenché, en cas de violations graves à l'Etat de droit, ou de tentative de

renversement d'un gouvernement démocratiquement élu.

Cette évolution normative, est prolongée et consolidée par l'adoption d'un protocole additionnel sur la démocratie et la Bonne gouvernance. Née de l'ambition de célébrer la suprématie de la constitution et de renforcer la démocratie libérale dans les Etats parties, le protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la Bonne gouvernance (PCDBG) est un texte novateur.

Pour avoir consacré de manière objective et contraignante, le principe de légitimité démocratique, le protocole s'illustre comme le premier instrument juridique, ayant relativisé, l'indifférence du droit international public au regard des régimes politiques. Toutefois, la simple proclamation du principe, ne permet pas de conclure à son effectivité. Encore faut-il organiser la sanction de sa violation.

Ainsi, aux termes de l'article 45 du PCDBG, il est énoncé que : « en cas de rupture de la Démocratie par quelque procédé que ce soit et en cas de violation massive des Droits de la Personne dans un Etat membre, la CEDEAO peut prononcer à l'encontre de l'Etat concerné des sanctions. Lesdites sanctions à prendre par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement peuvent aller par graduation : Refus de soutenir les candidatures présentées par l'Etat membre concerné à des postes électifs dans les organisations internationales ; Refus de tenir toute réunion de la CEDEAO dans l'Etat membre concerné ; Suspension de l'Etat membre concerné de toutes les Instances de la CEDEAO ; pendant la suspension, l'Etat sanctionné continue d'être tenu au paiement des cotisations de la période de suspension ».

On note que, en marge du protocole, d'autres batteries de sanctions (judiciaires et politiques), sont prévues par les articles 5 à 21 de l'acte additionnel A/SA en date du 13 février 2012, portant régime des sanctions à l'encontre des Etats membres de la CEDEAO.

C'est dire donc que, l'on est en face d'un droit sous régional, décliné d'une part, en droit d'interdits constitutionnels de nature préventive permettant d'éviter la survenance d'évènements ou de situations susceptibles d'engendrer des crises politiques, d'autre part, d'un droit de nature répressive curative, dont l'objectif est de prendre en étau les auteurs des changements

anticonstitutionnels.

On comprend dès lors, l'hostilité dont fait preuve, la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO, dans sa déclaration de condamnation du coup d'Etat malien. En effet, la condamnation du coup de force, est agrémentée d'exigences spécifiques, allant, entre autres, de la libération du Président et de tous les officiels maliens arrêtés, du rétablissement de l'ordre constitutionnel, à la mise en branle d'une batterie de sanctions contre la junte militaire et l'Etat du Mali.

Au reste, il appert que, l'effectivité de la célébration de la démocratie, par l'ensemble de ce tissu normatif cohérent, dépend de la réussite des activités opérationnelles.

B. Le généreux opératoire

Face aux situations de crise, la CEDEAO a développé deux types de mécanismes d'intervention qui, entre autres, constituent le noyau dur de ses activités opérationnelles, liées à l'établissement de la démocratie. Le premier mécanisme qui se dégage de la pratique de la Communauté, est essentiellement préventif, et, permet de réaliser la surveillance du respect de l'Etat de droit et de la démocratie au sein des Etats membres. Le second mécanisme, est plutôt, du genre curatif ad hoc, et mobilise les ressources de la diplomatie, en l'occurrence la médiation, pour surmonter une crise politique ou humanitaire.

C'est donc ce second mécanisme que la CEDEAO, a actionné dans la crise malienne, pour aider au rétablissement de l'ordre constitutionnel. En témoigne, le point (j) de la déclaration du 20 août 2020, des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO, sur le Mali. On peut en effet y lire qu'ils « décident de dépêcher immédiatement au Mali une délégation conduite par le Médiateur et comprenant notamment le Président du Conseil des Ministres et le Président de la Commission, avec pour mission d'œuvrer au retour rapide de l'ordre constitutionnel ».

Le mode de règlement diplomatique des crises, qu'est la médiation, est une palette des mécanismes de la Communauté. En droit international, c'est le degré le plus modeste des formes de l'intervention. Une partie de la doctrine internationaliste, considère ce mécanisme, comme « un instrument privilégié de recherche de solution à une atteinte sévère au principe de la légitimité constitutionnelle (...) ». (Suite à la page 13)

Sur quels mécanismes juridiques se fonde la CEDEAO pour condamner le coup d'Etat au Mali ?

(Suite de la page 12)

Aussi vise-t-elle, à rendre possible le dialogue pour aboutir à des négociations concluantes, ou à tout le moins, constructives.

Dans le cas d'espèce, le compromis offert aux putschistes, consistant à organiser dans un bref délai, un gouvernement de transition, dirigé par un civil, permet à la Communauté, de désamorcer la crise à court terme. Ainsi s'engage-t-elle, à amorcer un dialogue avec le pays concerné, dès lors que ces tentatives s'effectuent dans les délais prévus par son protocole, à savoir six mois ou plus avant les prochaines élections.

Toutefois, en cas d'échec de la médiation, l'hypothèse d'un recours à la force, reste envisageable. D'ailleurs, le point (K) de la déclaration de la Conférence des Chefs d'Etats, du 20 août 2020, demandant « la montée en puissance de la Force en attente de la CEDEAO », en témoigne à suffisance. Quoi qu'il en soit, les précédents ne manquent pas en la matière. Les interventions armées de la CEDEAO, en Sierra Léone et en Gambie, sont des preuves que, la force armée, peut être utilisée pour chasser la junte militaire du pouvoir.

Ainsi présenté, le mécanisme juridique sur lequel la CEDEAO se base pour condamner les coups d'Etat en général, et le putsch malien en particulier, laisse théoriquement présager d'un rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel. Cependant, les choses ne sont pas si linéaires que cela paraît, car les réalités du terrain soumettent la Communauté à quelques difficultés.

III. Le commandement du (es) terrain(s)

Le mécanisme juridique dont se sert la CEDEAO, pour condamner la crise malienne, est mis à l'épreuve, dans un contexte particulièrement complexe. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les miracles escomptés n'ont pas encore eu lieu.

Dans les faits, on observe une faible adhésion du « peuple » malien, aux offensives de la CEDEAO (A). Or, les déclarations d'intention et les actions multipliées de la Communauté, ne peuvent avoir un impact déterminant si elles ne reçoivent pas l'approbation de la population.

A cette difficulté, s'ajoute une autre, celle de la lecture maximaliste que la junte militaire fait de l'autonomie constitutionnelle (B).



Les Chefs d'Etat de la CEDEAO

A. La faible adhésion du « peuple » malien aux offensives de la CEDEAO

Le coup d'Etat militaire, condamné par la CEDEAO, est pourtant salué par la population malienne, dans les rues de Bamako et de Kati, et sur les réseaux sociaux. C'est là que réside, la complexité voire la particularité du Coup de force du 18 août 2020. Son originalité consiste en ceci qu'il est l'aboutissement d'un mouvement populaire apparemment spontané, mais bien organisé et bien structuré.

Les mouvements de rues contre l'appareil étatique malien, ont servi de levain au putsch de la junte. En effet, la crise de légitimité que traînait le régime politique de l'ex-président IBK, a conduit à des manifestations importantes dans la capitale depuis le 5 juin 2020.

A la suite des médiations menées sans succès par la CEDEAO, l'intervention des mutins pour contrôler le pouvoir central, dans un contexte d'insécurité aux issues incertaines, est manifestement perçue par la population malienne comme un coup d'Etat « salutaire ». On comprend dès lors que, l'acharnement de la Communauté pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel au Mali, ne reçoive pas l'adhésion totale de la population malienne.

En premier lieu, outre les mouvements de liesse, observés dans les rues du pays, à l'annonce du coup de force, certains discours de leaders d'opinions, témoignent de la faible adhésion à la politique de la CEDEAO. En effet, le M5, coalition d'opposition, s'est félicité du putsch et s'est dit prêt à élaborer une transition politique avec la junte. En second lieu, la population, a très tôt décrié,

les mesures de sanctions adoptées par la Communauté ouest africaine.

Il n'est pas de doute que, la réserve de la population malienne, fragilise plus ou moins, l'élan de la CEDEAO. En effet, même si la Communauté déploie des initiatives pour un retour à l'ordre constitutionnel, leur réussite serait d'une manière ou d'une autre, tributaire de la coopération de la population malienne.

Cependant, sur le plan de la théorie constitutionnelle du pouvoir politique d'Etat, on le sait, aucune partie ou fraction du peuple, aucun corps de l'Etat, ou encore aucun individu, ne peut s'arroger l'exercice de la souveraineté nationale. La Constitution malienne consacre le principe en son article 26, dans les termes suivants : « la souveraineté nationale appartient au peuple tout entier qui l'exerce par ses représentants, ou par voie de référendum. Aucune fraction du peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

Toute la question revient alors de savoir si les protestations de la population malienne, doivent être attribuées au « peuple » ou à « la foule ». La question mérite réflexion, car si le peuple a toujours été présenté comme la source de l'initiative constitutionnelle, c'est pourtant à la foule que l'on doit les soulèvements populaires.

Il en résulte que le peuple et la foule obéissent à deux logiques différentes voire contradictoires. Alors que le peuple, peut être entendu comme une autorité idéalisée institutionnalisant le pouvoir d'une nation, la foule désigne, en revanche, un groupe d'individus rassemblés à un lieu quelconque, traduisant ou non, une idée d'insurrection pouvant mettre en danger l'unité du peuple

recherchée et proclamée.

Transposée au contexte malien, cette lecture formaliste, laisse comprendre que, ni le mouvement M5-RFP, coalition d'opposition, qui a mené des manifestations de masse au Mali avant le coup d'Etat, ni les populations qui manifestent dans les rues, ne représentent le peuple malien tout entier.

La CEDEAO peut donc déployer, en dépit du soutien limité de la population malienne, des efforts pour la restauration de l'ordre constitutionnel. Le plus grand obstacle, auquel elle ferait réellement face, et, qu'elle pourrait surmonter, sans coup férier, c'est bien la résistance de l'autonomie constitutionnelle.

B. La lecture maximaliste de l'autonomie constitutionnelle

La souveraineté, est le principe au fondement du droit international public. Ce principe a engendré sur le plan normatif, le principe de l'autonomie constitutionnelle, défini comme « une norme de droit international public qui énonce que chaque peuple a le libre choix des règles fondamentales de son organisation politique ».

En d'autres termes, le principe de l'autonomie constitutionnelle est l'expression de la liberté laissée par le droit international classique à chaque Etat, de choisir le régime politique qui lui semble bon, et ce, sans ingérence extérieure. Cependant, cette liberté doit être exercée en conformité avec les engagements que, les États ont souscrits dans les actes conventionnels des organisations internationales.

Ayant ratifié le PCDBG, la République du Mali, comme tout

Etat partie, a transféré, une partie de sa souveraineté, à l'organisation sous régionale. En adhérant à un accord qui autoriserait l'ingérence systématique de la Communauté dans son domaine réservé, l'Etat consent ainsi que lui soit opposable, le principe de légitimité démocratique.

En conséquence, l'exigence d'un retour à l'ordre démocratique, par le transfert du pouvoir aux civils et la désignation d'un président et premier ministre de transition, ne saurait être une violation de l'autonomie constitutionnelle.

Cependant, la posture de la junte militaire, révèle la persistance d'une lecture maximaliste du principe. On peut s'en convaincre par « la charte de transition » adoptée le 12 septembre 2020, à l'issue de trois jours de discussions avec l'opposition et les organisations de la société civile.

Contrairement aux recommandations de la CEDEAO, « la charte de transition », fixe la durée de la transition à 18 mois, jusqu'à la tenue des élections, sans pour autant trancher sur le caractère civil de ses dirigeants. Cette attitude cache-t-elle des intentions inavouées ? Pour le M5-RFP, qui a pris part aux négociations, « le document qui en résulte est une tentative des dirigeants militaires de s'emparer du pouvoir et de le confisquer ».

On note, par ailleurs que, la charte de transition se trouve sur certains points, en contradiction avec la Constitution du 25 février 1992 qu'elle est censée compléter.

Alors qu'en son article 121, la Constitution malienne dispose que « tout coup d'Etat ou putsch est un crime imprescriptible contre le peuple malien », il est énoncé aux termes de l'article 19 de la charte de transition que « les membres du CNSP et tous les acteurs ayant participé aux événements allant du 18 août 2020 à l'investiture du Président de la Transition, bénéficient de l'immunité juridictionnelle ».

Mieux, ces acteurs « ne peuvent être poursuivis ni arrêtés pour des actes posés lors desdits événements ». On comprend dès lors que, la loyauté de la junte à coopérer avec la CEDEAO pour le retour à l'ordre démocratique est sujette à caution.

Reste alors à attendre les prochaines réactions de la CEDEAO, qui menace de mettre en branle de nouvelles sanctions, en cas de résistance de la junte militaire.

Lire l'intégralité de la chronique sur www.focusinfos.net

Mensan Ametokodo, l'ex-défenseur toujours sur les pelouses

✎ Esaïe EDOH

Dans sa rubrique « vieille gloire », Focus Infos dans ce numéro va à la rencontre du footballeur, ancien international Togolais Mensan King Ametokodo.

Né le 3 décembre 1974, Mensan Ametokodo est l'un des joueurs qui ont marqué l'histoire du sport roi au Togo. Entre 1990 et 2000, il est apparu sous les couleurs nationales à 93 reprises pour 5 réalisations. L'ex-défenseur, au cours des 10 années passées dans le « nid » des Eperviers, a participé aux phases finales des CAN 1998 tenue en terre burkinabé et 2000 co-organisée par le Nigéria et le Ghana. Malheureusement, sous les ordres respectivement des techniciens allemands Eberhard Vogel et Gottlieb Goeller, Mensan Ametokodo et ses coéquipiers n'ont jamais réussi à franchir les portes du second tour.

En marge de l'équipe nationale, l'ex-dorsal 2 des Eperviers a été sociétaire de l'équipe de la forêt sacrée, ASFOISA, Modèle FC, Dyto de Lomé et de l'As Togo port au plan national. Au plan international, il a joué au Manga sport du Gabon, Alnas de Libye et FC Thun de Suisse où il a su émerveiller par son talent.

La passion de jouer

Inscrit au patrimoine des grands joueurs de l'histoire contemporaine du football Togolais, Mensan Ametokodo a su impressionner les

amoureux du ballon rond par son talent et sa technicité à la défense, aussi bien en équipe nationale qu'en club. Ceci a été une réalité grâce à la passion de celui-ci pour le sport roi. « Le football, au-delà de tout, est une passion pour moi », affirme l'ex-international.

Cette passion a eu raison de l'ancien sociétaire de Modèle Fc de Lomé, qui a joué durant toute sa carrière pour le plaisir et avec le cœur. « C'était un plaisir de mouiller pour son pays », indique le joueur qui raconte que « dans le temps, ne portait pas le maillot de l'équipe nationale qui voulait. Il fallait faire preuve d'un travail remarquable et convaincant ».

Cette abnégation au travail, synonyme d'une place en sélection nationale, a été pour Ametokodo et sa génération, une source de motivation.

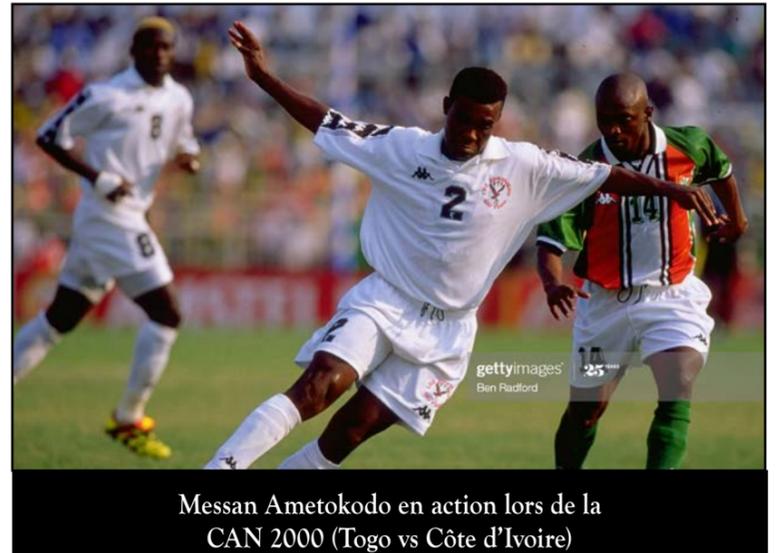
« C'était une rude concurrence à l'époque. Le critère de choix pour défendre les couleurs nationales n'était rien d'autre que le travail et la détermination. Le copinage et l'affinité n'avaient pas leur place », raconte ce passionné du football. Pour Ametokodo, la 1ère source de motivation en jouant en équipe nationale est de représenter valablement le pays et non de se faire

de l'argent. « Les primes de matchs n'avoisinaient que les 40.000 francs CFA. La plus grosse enveloppe était de 200.000 FCFA. Et on n'avait même pas le droit de protester pour les primes, raison pour laquelle on se concentrait plus sur le travail », témoigne le joueur qui déplore l'attitude des joueurs de la génération actuelle « qui suite à un exploit au cours d'un match, commencent à s'autoproclamer stars et abandonnent le travail ».

Il garde en mémoire la victoire historique en phase finale de la CAN 2000, 1-0 du Togo devant les Lions Indomptables du Cameroun, futur vainqueur de la compétition. « C'était un moment de folie vu qu'on ne vendait pas cher notre peau », se rappelle le joueur qui regrette tout de même de n'avoir pas fait partie des 11 éperviers ayant arraché cette victoire pour cause de blessure lors de la première rencontre de la compétition contre les Eléphants de la Côte d'Ivoire qui s'était soldée par un nul d'un but partout.

Métier d'entraîneur, la nouvelle passion

Après avoir raccroché les crampons en 2000, l'ex-épervier s'est reconverti en entraîneur. Métier qu'il a débuté en 2004 avec des équipes de quartier au rang desquelles Unisport de Lomé, avant un arrêt temporaire de plus d'une décennie.



Mensan Ametokodo en action lors de la CAN 2000 (Togo vs Côte d'Ivoire)

En 2016, le joueur reconverti en entraîneur revient sur les pelouses avec à sa direction, successivement Gbohle-su des Lacs, Asfosa de Lomé et Ifodjè d'Atakpamé (en deuxième division), Maranatha de Fiokpo et actuellement ASKO de Kara, club avec lequel il gagne le championnat du Togo saison 2019-2020.

Cette reconversion n'est pas un hasard. « Le football, je l'ai pratiqué avec amour et il est très important de transmettre mon savoir-faire à la jeune génération », confie le désormais technicien, champion du Togo. Après avoir fait ses preuves en tant que joueur, Mensan Ametokodo nourrit désormais l'ambition de former davantage de jeunes joueurs et plus tard être porté à la tête de

l'équipe nationale. « Etre un jour sélectionneur national fait partie de mes rêves. Ce serait un grand honneur pour moi de jouer un double rôle dans l'histoire du football togolais », raconte le joueur.

Passionné de football, cet ex-international ne manque pas de prodiguer des conseils à la nouvelle génération de footballeurs. « Sélectionné en équipe nationale ou pas, le travail doit être continu. Il faut rêver grand mais ne pas brûler les étapes. Un exploit occasionnel n'ouvre pas forcément les portes des championnats européens », avertit-il.

A l'adresse des dirigeants, il plaide pour la mise en place d'initiatives visant à valoriser les anciens joueurs et à les solliciter pour l'appui et conseil.

VIENT DE PARAÎTRE

« Il était une fois la deséconomie »: le nouveau livre de Jonas DAOU.

Après son essai « géostratégiques de la pandémie. Développons-nous ... En se projetant dans l'avenir post-covid19, les analyses et questions emportent le lecteur à imaginer les intelligences à développer en Afrique et dans le monde pour une société humaine plus juste et plus durable

L'ouvrage est préfacé par l'écrivain togolais Kangni Alemdjrodo



Originnaire du Togo et chef d'entreprise, Jonas A. DAOU est passionné de lecture, de philosophie sociale, d'écriture et de développement. Il a déjà publié essai et roman. Il était une fois la deséconomie : un voyage dans le monde de la COVID19 !!! est son premier ouvrage en auto édition.



Matériel protégé par le droit d'auteur

Il était une fois la deséconomie

Un voyage dans le monde 2020 de la COVID-19 !!!

Jonas A. DAOU

INTERVIEW : RICHARD LATE LAWSON-BODY, CHARGE A LA COMMUNICATION ET A LA DIFFUSION DE LA FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DES ARTS VISUELS (FENAPAV-TOGO)

«Nous manquons de politique culturelle ambitieuse»

✎ Wilfried ADEGNIKA

La marée qui submerge le monde culturel togolais et qui pousse ses acteurs à s'allier, n'a pas épargné les professionnels des arts visuels. Aussi se sont-ils regroupés au sein de la Fédération nationale des associations professionnelles des arts visuels du Togo (FENAPAV-TOGO). Dans cette interview accordée au journal Focus Infos, Richard Lawson-Body, met l'accent sur le bien-fondé de la création de cette fédération. Lecture !

Focus Infos : Vous venez d'être porté par vos pairs au poste de chargé de la communication et à la diffusion de la Fédération nationale des associations professionnelles des arts visuels (FENAPAV-TOGO). Parlez-nous un peu de cette fédération qui est une première dans l'histoire des arts plastiques au Togo.

Richard Laté Lawson-body : Merci beaucoup pour l'opportunité que vous nous accordez d'échanger à propos de notre fédération. Nous, artistes togolais : peintres, dessinateurs, designers, photographes, décorateurs, sculpteurs, performeurs, installateurs et vidéastes, étions déjà constitués en associations professionnelles. Mais en face des pouvoirs publics et des décideurs, nos voix peinaient à s'imposer, faute de synergie.

C'est pour résorber les problèmes inhérents à l'exercice de nos talents, qu'ensemble avec le Ministère en charge de la Culture, nous nous sommes concertés pour mettre en place une fédération. Le 14 Août 2020, nous avons organisé notre Assemblée générale constitutive d'où est sorti un bureau exécutif de 11 membres dirigé par Alihonou Agbénigan.

FI : Quels sont les objectifs de cette fédération ?

RLL-B : Nous avons beaucoup d'objectifs à savoir aider à l'épanouissement de la vie associative dans le domaine des arts visuels ainsi qu'à l'émergence de nouveaux talents. Œuvrer à la défense des droits d'auteur et droits voisins des créateurs professionnels. Etre l'interlocuteur des associations professionnelles des arts

visuels auprès de toutes les institutions



nationales et internationales. Soutenir et promouvoir au mieux, la création et les activités liées à la professionnalisation des arts visuels. Susciter par des actions de sensibilisation, l'intérêt du public à la consommation des produits locaux du secteur des arts visuels.

Inciter et participer à l'élaboration de textes d'application des dispositions de la Charte culturelle du Togo et les statuts d'artistes du Togo. Soutenir et contribuer à l'organisation des manifestations culturelles qui œuvrent à la promotion des arts visuels au Togo. Susciter et soutenir la création de structures de formation pour les arts visuels.

Œuvrer à la création d'un système de sécurité sociale destiné à soutenir les artistes plasticiens togolais. Entretien des relations d'amitié et de coopération avec des organisations poursuivant les mêmes buts tant sur le plan national qu'international.

FI : Un point sur l'art togolais ?

RLL-B : L'art togolais est en stagnation depuis un bon moment malgré l'émergence de jeunes talents. Nous savons tous que qui n'avance pas, recule. Nous regrettons le manque d'institut de formation pour permettre une totale éclosion et une bonne professionnalisation de nos talents.

Très vite, ils sont limités face au marché international de plus en plus exigeant. Dans un passé récent, le Togo rayonnait avec des artistes qui s'imposaient partout dans le monde. Je peux citer quelques noms : Paul AHYI, Sokey EDORH, Kossi ASSO... Malheureusement après cette belle génération, la relève semble ne pas être efficacement assurée.

Il urge donc de repenser notre politique culturelle en posant les bonnes bases, en misant beaucoup plus sur la pédagogie et la mise en place des infrastructures dignes de ce nom pour que le drapeau du Togo flotte demain sur la scène artistique internationale.

Aujourd'hui, dans la plupart des classements internationaux, les artistes togolais sont aux abonnés absents. C'est triste et écœurant de voir que malgré la pléiade des talents dont regorge ce micro mais beau pays, nous faisons du surplace. Nous manquons de politique culturelle ambitieuse.

FI : Comment les artistes arrivent-ils à surmonter cette période de crise ?

RLL-B : Malheureusement, nous sommes laissés pour compte. Au début de la crise, quand les décisions étatiques relatives à la fermeture de nos lieux d'expressions et frontières ont été rendues publiques, nous nous sommes mis dans la tête que des mesures d'accompagnement ne tarderaient pas à suivre. Rapidement, des bribes d'informations ont circulé dans le même sens, nous plongeant dans un début d'espérance. Mais peine perdue ! Nous sommes abandonnés à notre triste sort. Nous ne disposons d'aucune sécurité sociale. En dehors du Fonds d'Aide à la Culture (FAC) qui pourrait de façon exceptionnelle sauver les artistes un tant soit peu pendant cette crise ou même comme le font nos pays voisins ou du moins les pays qui ont un même niveau de développement que le nôtre, à travers la mise en place des mécanismes spéciaux pour aider leurs artistes, rien n'a été prévu.

Si vous suivez bien mon développement, vous comprendrez aisément qu'il m'est très difficile de vous dire comment les artistes ont surmonté ce temps de crise.

FI : Quelles sont les actions à mener pour améliorer les conditions de vie des artistes ?

RLL-B : Les actions sont diverses et je peux facilement vous réciter tout un chapelet, mais tout dépend des ambitions de l'Etat pour notre culture. Je pense que la plus pressante est la mise en application du statut des artistes déjà adopté à l'Assemblée nationale.

Nous avons besoin de l'opérationnalisation de la Mutuelle des artistes et des journalistes (MUAJ). Il nous faut des textes encourageant les entreprises et autres structures implantées au Togo à financer les arts et la culture et en leur accordant des déductions d'impôts.

FI : Des projets ?

RLL-B : Déjà, nous sommes en train de mettre en place des stratégies pour trouver des partenaires techniques et financiers, ensuite nous établirons un siège national pour la fédération et des sièges locaux pour nos cellules de l'intérieur du pays ; nous chercherons des voies et moyens pour développer une consommation locale de nos créations.

Dans les tout prochains jours, nous organiserons une grande exposition virtuelle regroupant tous les artistes membres des associations affiliées à la Fenapav-Togo. Nous sommes en réflexion pour marquer d'une touche spéciale, la journée du 4 novembre qui est la journée internationale des arts plastiques.

FI : Mot de la fin

RLL-B : Je tiens à témoigner toute ma gratitude à votre journal qui accompagne depuis toujours, les artistes dans leurs divers projets.

Je remercie l'Etat togolais à travers le ministère des arts, de la culture et du tourisme pour tout le soutien qu'il nous a accordé tout au long du processus ayant abouti à la mise en place de notre fédération, une première dans l'histoire du Togo.

Je remercie toutes les associations artistiques d'avoir cru nécessaire de se regrouper en fédération. Je profite de cette opportunité pour présenter nos excuses aux associations d'artistes plasticiens qui n'ont pas eu à temps les informations de notre regroupement. Nous invitons les uns et les autres qui désirent se mettre en contact avec le Bureau Exécutif, de nous joindre sur notre site internet <https://fenapavtogo.wordpress.com/>.

INSTITUT FRANÇAIS Togo **CENTRE DE LANGUES**

FAUX Les cours de français ne sont que pour les étrangers qui ne parlent pas français.

VRAI L'Institut Français du Togo dispense également des cours de français pour vous aider à mieux maîtriser votre environnement quotidien et/ou professionnel.

⚠ Inscrivez-vous avant le 02 Octobre !

✉ departement.langues@institutfrancais-togo.com
 ✉ etudes@institutfrancais-togo.com
 ☎ +228 22 53 58 12 / 13

📱 @IFTogo

TAUX: 0%



* Offre soumise à conditions

Oxy Conseil

Pour une belle rentrée scolaire et un avenir assuré !

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020

Disponible en **24 heures**



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

